

## SUD Education 92 30 bis, rue des boulets – 75011 PARIS

<u>educsud92@free.fr</u> http://sudeducation92.ouvaton.org

01 43 70 56 87

## **STAGE DE FORMATION SYNDICALE**

## **HISTOIRE ET ACTUALITE DU SYNDICALISME DE LUTTE**27 et 28 janvier 2011 (9h-16h30) à la Bourse du Travail de Paris

(3 rue du Château d'Eau, métro : République)

Jeudi 27 janvier (salle Grande Croizat):

CRISES ET SYNDICALISME DE COMBAT.

Histoire et actualité, avec Annie Lacroix-Riz.

Vendredi 28 janvier (salle Eugène Varlin): PEDAGOGIE ALTERNATIVE
ET SYNDICALISME DE LUTTE. Histoire et actualité.

Chaque fonctionnaire ou agent non-titulaire, syndiqué ou non syndiqué, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, fractionnables à volonté (une journée minimum). La demande doit être effectuée au plus tard un mois avant le stage, par la voie hiérarchique auprès de l'autorité compétente (Recteur, Inspecteur d'Académie,...).

A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est considéré comme accordé.

Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par les nécessités de fonctionnement de service et communiquées avec le motif à la commission administratives paritaire qui suit. L'administration peut demander, après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni d'information sur l'objet de ce stage. Pour s'inscrire il faut s'adresser au chef d'établissement dans le secondaire, ou à l'inspecteur d'académie dans le primaire, une demande écrite selon le modèle suivant au moins un mois avant la date du stage. En cas de problème, prévenir les syndicats.

Signature

CE STAGE EST OUVERT AU NIVEAU NATIONAL A TOUS LES SALARIES TRAVAILLANT DANS L'EDUCATION, QU'ILS SOIENT SYNDIQUES (dans toutes les organisations ou structures syndicales) OU NON SYNDIQUES.

l'état :
NOM :Prénom : Paris, le 2010
Fonction:
Etablissement :
A M. le Recteur
s/c du chef d'établissement, ou de l'ICC
En application de la loi n° 82-997 du 23 novembre
1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif
aux congés de formation syndicale dans la
fonction publique d'état, je demande à bénéficier
d'un congé pour formation syndicale d'1 ou 2
jour(s), en vue de participer à la session de
formation syndicale qui se déroulera le jeudi 27
janvier et le vendredi 28 janvier 2010 de 9H à
16H30 à Paris, sous l'égide du Centre d'Etude et
de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI
Solidaires) – 144 boulevard de la Villette 75019
Paris.
Signature

modèle pour les personnels dépendant de

modèle pour les personnels dépendant d'une collectivité territoriale :
NOM : Prénom : Paris, le 2010
Fonction:
Etablissement :
Mme/M. le Président du Conseil Général /régional
s/cdu chef d'établissement
En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
et du Décret n° 85-552 du 22 mai 1985 relatif aux
congés de formation syndicale dans la fonction
publique des collectivités territoriales, je demande à
bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'1
ou 2 jour(s), en vue de participer à la session de
formation syndicale qui se déroulera le jeudi 27
janvier et le vendredi 28 janvier2010
de 9H à 16H30 à Paris, sous l'égide l'institut
national de formation et d'application (INFA),
Culture et liberté, 5 rue Saint Vincent de Paul,
75010 Paris.